



État financier – Dépenses subséquentes
Formule 5

Loi de 1996 sur les élections municipales (article 79.1)

Instructions

La présente formule doit être remplie par tout candidat qui :

- a engagé des dépenses liées à un nouveau dépouillement, à une vérification de conformité ou à une requête contestant une élection après que la date de dépôt supplémentaire est passée
a demandé que le secrétaire lui remette son excédent afin de payer ces dépenses.

Tout excédent résiduel après le paiement des dépenses est versé immédiatement au secrétaire chargé de l'élection.

La présente formule doit être remplie et déposée auprès du secrétaire 90 jours après que l'excédent a été remis au candidat, et tous les 90 jours par la suite, jusqu'à ce que l'une ou l'autre des conditions suivantes ait été remplie :

- les dépenses ont été payées et tout excédent résiduel a été versé au secrétaire
il ne reste aucun excédent.

Form fields for date: AAAA MM JJ au AAAA MM JJ

Section A : Nom du candidat et titre du poste

Form fields for candidate information: Nom du candidat, Adresse postale, Ville, Province, Code postal, etc.

Section B : Sommaire des dépenses

Table with columns for expense categories (Excédent remis par le secrétaire, Dépenses liées à un nouveau dépouillement, etc.) and amounts in dollars.

Section C : Déclaration

Je, _____, candidat dans la municipalité de _____, déclare par la présente qu'à ma connaissance et selon ce que je tiens pour véridique, les présents états financiers et les annexes qui les accompagnent sont exacts et fidèles.

Déclaré devant (secrétaire ou commissaire) dans le/la _____ le (aaaa/mm/jj) _____ Signature du secrétaire ou commissaire Signature du candidat

Date de dépôt au bureau du secrétaire (aaaa/mm/jj)